

**BILAN**  **École  
Sainte-Bernadette-Soubirous**

**PLAN DE LUTTE**  
*à la violence et à l'intimidation*

---

Année scolaire 2023-2024

# Mission: Offrir les conditions optimales afin que chaque élève développe son plein potentiel.

## Loi 56

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire se dote d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Notre plan de lutte a été actualisé et approuvé par le conseil d'établissement le 2023-06-13.

### Actions

#### Visée : Assurer un climat sain et sécuritaire

**Objectif :** Augmenter le sentiment de bien-être et de sécurité des élèves.

#### Moyens:

- Que les élèves soient capables d'effectuer un message clair.
- Que les élèves soient capables de nommer leur émotions aux adultes et aux autres élèves lors d'un conflit.
- Que les élèves utilisent une stratégie pour se calmer lorsqu'une émotion est intense et lors d'un conflit.
- Que les élèves soient capables de demander de l'aide lorsqu'ils n'arrivent pas à gérer la situation.

**Bilan :** Chez les élèves, les effets du déficit de socialisation de la pandémie se font encore sentir. Chez les plus jeunes, nous observons de l'impulsivité, de la difficulté à régler ses conflits sans avoir recours à la violence physique. Chez les élèves plus vieux, c'est davantage la violence sociale et verbale que nous observons.

- Révision des postes de surveillance.
- Enseignement du message clair.
- Production d'affiches.
- Révision de l'offre Médiation (1er cycle)
- Définition d'un système de soutien au comportement positif (22-24)
- Clarification des mandats et responsabilités lors des surveillances.
- Plans d'intervention comportementaux et protocoles-élève mis en place.
- Formation des médiateurs et des surveillant.e.s.
- Simplification des règles des jeux et de la cour.
- Ateliers de soutien pour les élèves résistants.
- Poursuite d'activités sportives structurées (hockey cosom).

### Prospective 2024-2025

- Clarification des rôles et mandats.
- Harmonisation des pratiques d'encadrement/discipline.
- Système de soutien école positif.
- Systématisation de l'enseignement des apprentissages socio-émotionnels.
- Intervention comportementale en palier. (ateliers sous-groupes et individuels)
- Poursuite de Médiation (mandat plus large)
- Passation du QSVE-R (mobilisation CVI)
- Aide à la classe